



Réseau Solidarité 19e  
« La Participation des personnes  
accueillies et accompagnées »



7 mars 2024

Au CHRS Pauline Roland

**Objectifs de la réunion**

- Présenter les dispositifs existants face aux différentes formes d'exclusion auxquelles les publics peuvent être confrontés, mais également les ressources mobilisables par les équipes bénévoles et salariées.
- Aborder la pluralité des situations d'exclusion rencontrées par les publics en lien avec les équipes des structures participantes et les problématiques rencontrées à cette occasion.
- Favoriser l'interconnaissance et le travail en bonne intelligence en des acteurs du secteur des Solidarités du 19<sup>e</sup>

**Participant·es**

Voir listing en pj

**Ordre du jour**

- Introduction par la Mairie du 19e arrondissement ;
- Actualités diverses et présentation du thème ;
- Présentation du CHRS Pauline Roland et du travail autour de la participation, Fabien LIBIS, chef du service socio-éducatif.
- *La participation des personnes accueillies et accompagnées, expériences et ressources*
  - Mickaël CHAMPAIN, Chef de projet participation des personnes accompagnées, DSOL : La participation, de quoi parle-t-on ? Eléments de repères ;
  - Marie-Paule PETIT, Responsable de la bagagerie Au bagage du Canal : Intégration des usager·ères à la vie de la structure, réflexion et mise en œuvre ;
  - Agathe LEGRAIN, Directrice Engagement, La Cloche : De la participation à l'inclusion, renforcer le pouvoir d'agir ;
  - Archibald LORFANFANT, Chargé de projet, plaidoyer et information des usagers, DELTA - Samusocial de Paris : La participation des personnes hébergées à l'hôtel : état des lieux et développement

*Séverine Guy, Adjointe au Maire du 19<sup>e</sup> chargée des solidarités, de la santé et de la réduction des risques, et Gwenaëlle Austin, chargée des seniors et des solidarités entre les générations, des relations avec les Foyers de Travailleurs Migrants, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion, de l'accès aux droits, remercient l'ensemble des participant-es pour leur travail et leur présence, ainsi que l'équipe du CHRS Pauline Roland pour l'accueil dans ses locaux.*

### **Première Semaine de la Solidarité du 2 au 5 avril 2024**

A cette occasion, le 19<sup>e</sup> organise un temps fort au travers d'un Village des solidarités, le 5 avril au niveau du CAPLA (place des Fêtes). Différents stands viendront mettre en valeur les actions de solidarité du territoire, côtés Ville et associatif.

Il est encore temps de manifester son intérêt auprès de la Mairie et/ou de l'EPS 19.

Deux expositions seront par ailleurs présentées lors de cette semaine :

- « Pas de santé sans toit » (Médecins du Monde », sur les grilles des Buttes Chaumont
- « Sport et diversité en France » dans le hall de la Mairie du 19<sup>e</sup>

### **Hommage aux morts de la rue – 19 mars**

Le collectif Les Morts de la rue (CMDR) organise chaque année un hommage aux personnes mortes de la rue. Il aura lieu le mardi 19 mars aux arènes de Lutèce à Paris et se déroulera comme suit :

- 11h30-13h : lecture des noms des personnes mortes de la rue ;
- 13h-13h30 : rassemblement et prises de parole ;
- Un cimetière éphémère sera accessible de 11h30 à 16h aux Arènes de Lutèce.

### **La Maison des réfugiés rejoint la Médiathèque James Baldwin dans le 19<sup>e</sup> arrondissement**

La Ville de Paris inaugurera au printemps 2024 le nouvel équipement réunissant la Médiathèque James Baldwin et la Maison des réfugiés sur l'ancien site Jean Quarré, Place des fêtes (19<sup>e</sup>ème).

- Retrouvez toutes les informations pratiques sur le [site de la Maison des Réfugiés](#)

### **Réunion d'information sur l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques dans le 19<sup>e</sup>**

*Lundi 25 mars à 19h, Salle des Fêtes de la Mairie du 19<sup>e</sup>*

Coorganisée par la Préfecture de Police de Paris, la Ville de Paris et la Mairie du 19<sup>e</sup>, cette réunion publique présentera les périmètres de sécurité et circulation pendant la période des JOP, les sites d'épreuve et de festivité, l'impact sur les déplacements et activités, etc.

**La réunion a été annulée. Elle est reportée à la fin-avril ; nous vous communiquerons la date dès lors que nous en disposerons.**

En attendant, vous pouvez consulter les infos relatives aux périmètres sur le site de la [Ville de Paris](#)

### **Les espaces de discussion et d'information JOP du CEDRE (Secours Catholique)**

Le Cèdre, accueil de jour pour personnes en demande d'asile et réfugiées, met en place des espaces de discussion et d'information au sein des locaux au 23 bd de la commanderie (75019), les mardis de 15h à 17h.

Ces espaces permettent de discuter avec les personnes accueillies autour de thématiques relatives aux JOP les concernant (droit du travail, contrôle dans l'espace public, participation aux évènements).

- [Flyer en français/anglais/arabe](#)

Contact : Elise Descotte - [elise.descotte@secours-catholique.org](mailto:elise.descotte@secours-catholique.org) - 06 25 10 00 64

### **Mobilisation de la FAS IDF pendant les JOP**

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (JOP) en 2024 vient impacter l'ensemble des activités du secteur de la lutte contre l'exclusion, du travail de rue au logement, alors que le contexte pose d'ores et déjà de nombreuses inquiétudes pour les bénévoles et professionnel·les.

Les JOP 2024 se dérouleront dans un contexte sécuritaire particulièrement tendu. La FAS IdF partage la nécessité de protection des populations face au risque d'attentats, et souhaite que les dispositifs de sécurité exceptionnels mis en place au regard de ce risque restent circonscrits au bon déroulement des Jeux et ne viennent pas remettre en question les droits des personnes vulnérables, notamment dans leur accès aux dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion

Pour toute question, remontée, ou remarque relative aux JOP, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [JOP@federationsolidarite-idf.org](mailto:JOP@federationsolidarite-idf.org)

## **PRESENTATION DU CHRS PAULINE ROLAND**

### **Fabien LIBIS, Chef de service socio-éducatif, CHRS Pauline Roland**

Le CHRS Pauline Roland appartient au pôle Joséphine Baker de la Direction des Solidarités. La structure accueille un public de familles monoparentales : 72 femmes, pour 107 enfants. De plus, une annexe située à quelques rues héberge en « diffus regroupé » des femmes isolées.

La durée moyenne de séjour recensée est de 4 ans en 2023.

Il est souligné que la dimension collective, non choisie par les personnes, est quelque chose qui pèse. Plus la durée de séjour s'allonge, plus il est nécessaire pour les personnes de trouver des leviers d'autonomisation.

Sur le sujet de la participation : le CHRS a à cœur de s'inscrire dans la loi 2002-2 en mettant en place son CVS, qui est assez actif : 5 résident·es, dont 1 femme isolée, qui font remonter les demandes des autres. Deux exemples de sujets traités :

- Occupation des espaces : ouverture d'une salle dédiée autogérée ; un espace à soi, où les personnes bénéficient d'une autonomie supplémentaire dans leur vie au CHRS
- Négociations pour l'élargissement des horaires de visites de tiers.

La structure propose par ailleurs d'autres moyens d'expression :

- Favorisation de l'expression directe via des instances comme les réunions d'étage. Celles-ci permettent à la fois de recenser les besoins à l'échelle d'un étage, mais également de procéder à de la médiation.
- Remise en place d'un café des résidentes, animé par la psychologue de l'établissement ;
- Prise en considération de la parole des personnes dans le cadre de la restructuration de Pauline Roland, en les invitant aux échanges avec le cabinet d'architecture. Ce temps est d'autant plus précieux que le bâtiment est ancien (vétusté, inadaptabilité, etc.) et n'a pas été restructuré depuis les années 70.



Plusieurs éléments facilitant la participation sont identifiés :

- Prise en considération des publics et de leurs spécificités ;
- Clarté sur les objectifs de la démarche dès son lancement, pour éviter les déceptions ;
- Choix du mode de participation le plus adapté ;
- Mise en place de la valorisation de l'engagement des personnes.

En somme, il est essentiel de créer les conditions de la participation. Dans cette optique, il est important également que les participant·es soient au courant de la méthode et des enjeux du travail attendu, ce de manière à éviter toute frustration ou déconvenue. Par exemple, la distinction entre concertation, consultation et prise de décision est indispensable.

### **Agathe LEGRAIN, Directrice Engagement, La Cloche**

La Cloche est une association qui lutte contre l'exclusion depuis 10 ans en promouvant la création de lien social ; elle est présente dans les grandes métropoles de France.

L'action de l'association se décline autour de trois axes pour favoriser l'inclusion et le faire ensemble : inclusivité de la vie de quartier, changement de regard sur les personnes en situation de précarité, valorisation du pouvoir d'agir des personnes.

#### *Rendre les quartiers inclusifs*

La Cloche s'appuie sur la constitution d'un réseau de commerçant·es solidaires : [le Carillon](#). Celui-ci recense les commerces qui proposent des services aux personnes en situation de précarité (accès aux sanitaires, recharge de téléphone, produits suspendus, etc.). Ce réseau de 1300 commerces en France est avant tout un prétexte au réinvestissement de ces espaces par les personnes, ainsi que la création de lien social.

#### *Changer le regard*

La Cloche réalise une action de sensibilisation diffuse via le Carillon et propose par ailleurs la mise en place de temps et outils dédiés, pour les professionnel·les du social et autres secteurs (commerces, bibliothèques...). En somme, l'association s'adresse à l'ensemble des acteurs susceptibles de rencontrer et d'interagir avec des personnes en situation de précarité.

Cette sensibilisation revêt différentes formes : fresque de la rue, form'actions, événements de valorisation...

#### *Redonner du pouvoir d'agir*

Du fait du principe selon lequel n'importe qui peut être bénévole, les personnes à la rue peuvent s'impliquer au sein de l'association et partager leurs compétences, savoirs et envies. Beaucoup d'activités sont mises en place afin de leur permettre de se sentir le plus à l'aise et légitime possible. Pour illustration, des personnes concernées sont présentes au CA de la Cloche et constituent des collèges d'expert·es. Elles composent également les conseils coopératifs, instances déployées dans chaque antenne pour déterminer de manière opérationnelle les actions de l'association à l'échelle locale. Les personnes sont assignées à des rôles précis (présidence, secrétariat, gestion du temps), qui tournent et permettent ainsi la montée en compétences du collectif.

### **Zoom sur le livret Inclusion & Faire ensemble (en pj)**

Il y a quelques années, l'équipe de La Cloche fait le constat que beaucoup de choses se développent sur le sujet de l'inclusion, mais qu'aucune démarche collective n'existe, ni un outil partagé.

A partir de cette observation, est créé le collectif Inclusion et Faire ensemble, constitué de nombreuses associations, bénévoles et structures de solidarité. Après répartition des thèmes et actions autour de l'inclusion entre les membres, est lancé un travail de recensement de témoignages.

Celui-ci aboutit à la co-construction du livret Inclusion & Faire ensemble, compilation de bonnes pratiques et points de vigilance afférents au déploiement de la participation des personnes en situation de précarité dans une démarche inclusive et de cohésion sociale.

Enfin, l'association La Cloche peut être source de conseils pour les différents acteurs de manière ponctuelle ou sur le long terme, en complément de l'appropriation du livret I & FE.

### **Questions – Réponses et retours d'expériences**

*L'action de La Cloche est-elle sectorisée ? Quel contenu est proposé ?*

Un accompagnement est possible partout où La Cloche a des antennes. La ville de Paris est concernée dans son ensemble, sans considération de l'arrondissement d'implantation d'une structure.

Concernant le contenu, il peut relever de tout sujet sur lequel La Cloche a déjà travaillé et est à même de proposer une mutualisation d'expérience.

- Ex : la Croix Rouge a mis en place une charte sur la manière de mieux accueillir/accompagner les personnes et a demandé à La Cloche de challenger le document.

*Peut-on obtenir des participomètres ?*

L'outil est disponible en version pdf imprimable en pj.

EPS 19 : Inspiration de la signalétique du Carillon pour identifier et visibiliser les commerces et établissement œuvrant à l'inclusion des personnes en situation de handicap et perte d'autonomie.

De manière générale, il est essentiel de travailler à l'effectivité de l'inconditionnalité de l'accueil prôné par nos structures et services.

CHU Max Weber, Coallia : les tentatives de mises en place de démarches participatives (café solidaire, atelier numérique, cours de français) se soldent aujourd'hui majoritairement par des échecs, bien qu'elles répondent sur le papier à des besoins exprimés par les personnes. C'est ici le sujet de la mobilisation et de ses leviers qui est au centre des préoccupations et réflexions (obligation de présence, convivialité, etc.).

### ***Focus sur la valorisation de la participation***

Question : dans quelle mesure est-ce pratiqué/envisageable de mettre en place un système de rétribution autre que symbolique ?

C'est une réflexion prégnante, notamment quand on demande un engagement dans la durée. Il n'y a pas à ce jour de process harmonisé en la matière, mais quelques initiatives :

- Forfaitisation de la participation par la Région Bretagne (garde, repas, déplacement, etc.)
- A Paris, une démarche d'open badge est mise en place par la DAE, visant à matérialiser des compétences développées dans le cadre de la participation.

Au sein de La Cloche, s'est posée la question du partage de la recette de la formation, co-animée par un-e bénévole concernée. Elle a été mise de côté, notamment en considération du risque de perte d'allocations engendrée par ce nouveau revenu.

Par ailleurs, il est évoqué la supposition selon laquelle une rétribution financière modifierait de manière substantielle la valeur de la participation.

A noter : la participation des personnes à un certain nombre d'instances et événements leur permet de constituer un réseau et d'accéder par le même temps à des opportunités professionnelles, du fait de leur engagement par voie de conséquence. Il apparaît indispensable de valoriser l'engagement des personnes, non seulement en interne, mais également auprès des partenaires.

La Mairie du 19<sup>e</sup> fait quant à elle part d'une expérience plus négative sur ce sujet. En effet, la délivrance de cartes de conseiller-ère de quartier – sur demande des personnes - a entraîné une utilisation abusive des documents, considérés par leur détenteur-rices comme un item de pouvoir.

En synthèse, si l'utilité d'un outil de valorisation de la participation est indéniable d'un point de vue professionnel, il reste à déterminer comment ces initiatives peuvent être reconnues par les potentiels employeurs. A ce jour, il manque encore l'identification d'un référentiel de compétences commun.

### **Marie-Paule PETIT, Responsable de la bagagerie Au bagage du Canal**

Pour rappel, la bagagerie Au bagage du canal est issue d'un consortium d'associations locales, dont le projet a été déposé au budget participatif de 2015, pour une ouverture en décembre 2018.

Située près du bassin de la Villette, elle a pour mission la mise à disposition de casiers individuels sécurisés (44) pour les personnes à la rue ou en situation résidentielle instable, orientées par des partenaires sociaux qui les accompagnent.

Les usager-ères peuvent accéder aux locaux lors des 5 permanences hebdomadaires et disposer d'une palette de services : collation, tisanerie, ordinateur, livres, jeux de société, toilettes, pièce de change, écrivain public et accompagnement linguistique.

La bagagerie affiche le souhait de favoriser le lien social, l'échange et le vivre ensemble, notamment considérant la diversité de profil des publics

De la même manière, l'association tend à favoriser et valoriser l'estime de soi et la confiance en soi des personnes accueillies. Dans ce cadre, plusieurs activités sont mises en place :

- Atelier d'écriture : en petits groupes, il a mené à la constitution d'un atelier théâtre et à la mise en scène des textes produits par le premier ;

- Atelier photo : réalisation d'une exposition sur les grilles des Buttes Chaumont, puis à la Fabrique de la Solidarité ;
- Création d'une chorale ;
- Sorties culturelles en petits groupes (Louvre, Versailles, Philharmonie...)

#### *Participation des usager·ères à la vie de la bagagerie*

La participation des personnes usagères de la bagagerie n'est pas évidente, car elles sont préoccupées par leur propre situation et n'ont pas choisi de se rencontrer. Le challenge est de créer un sentiment de commun(auté).

La mobilisation s'adosse à une forme de responsabilisation des personnes. A titre d'exemple, le rangement et le soutien à l'entretien des lieux sont réalisés spontanément par certain·es habitué·es à la fin des permanences. D'autres personnes mettent à profit leurs compétences, en proposant de petites réparations dans le local ou en participant aux différents ateliers.

Il peut être difficile pour les bénévoles de faire face à une certaine frustration lorsque seulement 5 personnes se présentent sur une vingtaine d'inscriptions. Les actions continuent d'être menées malgré tout, sur la base de la participation existante.

Une précision : contrairement à La Cloche, les bénévoles de la bagagerie (sous-entendu les personnes impliquées dans l'activité de consigne, non pas la vie du local) ne sont pas des usager·ères. Il a été considéré qu'il était compliqué de déterminer et pallier les limites de cet engagement de pair à pair.

#### **Archibald LORFANFANT, Chargé de projet, plaidoyer et information des usagers, Pôle DELTA - Samusocial de Paris**

Il est rappelé en préambule que l'accompagnement des personnes hébergées à l'hôtel en IdF s'effectue dans un contexte tout particulier :

- Côté chiffres : 51 000 personnes à l'hôtel, dont 24 000 enfants, réparti·es dans 750 établissements hôteliers conventionnés avec le Samusocial de Paris ; la durée de séjour en moyenne est de 2,5 ans en 2023 ;
- Côté réglementation : ces établissements ne rentrent pas dans le cadre de la loi 2002-2, en cela qu'ils ne sont pas des structures d'hébergement d'urgence à proprement parler, mais sont soumis au cadre ERP (restauration, hôtellerie). La participation n'y est donc pas légalement obligatoire ;
- La réalité des hôtels est extrêmement variable, tant d'un point de vue architectural que partenarial.

Le nouveau cadre unifié des SIAO prévoit des modifications relatives aux contrats signés avec les hôtels, visant une meilleure information des personnes hébergées, notamment via la rédaction systématique d'un contrat de séjour et d'un livret d'accueil.

Un travail d'institutionnalisation de la participation au sein des hôtels est aujourd'hui à l'œuvre.

#### *Retour sur les démarches d'expérimentation*

Le Samusocial est force de proposition auprès des hôteliers concernant des formes de participation alternatives au format CVS : délégué·es élu·es par les pairs, groupes de parole, consultations et enquêtes, boîte à idées, groupe WhatsApp, etc.

Il est ici question de développer la participation des personnes *in situ*, ainsi qu'en dehors des hôtels. Dans ce cadre, ont été développés les comités de personnes hébergées à l'hôtel, soit des groupes de 8-15 personnes représentant différents hôtels d'un même secteur géographique.

A l'échelle locale, les différents acteurs investissent le sujet. Dans le 18<sup>e</sup> par exemple, la démarche a abouti à la création d'un forum des associations dédiées à l'accueil et l'accompagnement des personnes hébergées à l'hôtel. Des réflexions et travaux sont en cours de développement dans les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

Concernant la participation des personnes aux projets d'hébergement et aux politiques publiques qui les concernent, la dimension de co-construction reste encore à améliorer largement. Par ailleurs, la participation des enfants est encore aujourd'hui sporadique, alors qu'on dénombre aujourd'hui environ 8 naissances par jour à l'hôtel en Île-de-France.

Cependant, des personnes hébergées à l'hôtel participent d'ores et déjà à un certain nombre de projets, notamment internes au SSP (application NATA, promotion de l'égalité), mais également via le Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA).

---

### CONTACTS :

**Yoann PAVIE-CIANCIO**

Chargé de mission « Affaires Sociales, Lutte contre les Exclusions et Handicap »

Cabinet du Maire du 19<sup>e</sup>

[yoann.pavie-ciancio@paris.fr](mailto:yoann.pavie-ciancio@paris.fr)

**Fany PIESSEAU**

Coordinatrice sociale de territoire 19<sup>e</sup> arrondissement

EPS 19, Direction des Solidarités

[fany.piesseau@paris.fr](mailto:fany.piesseau@paris.fr)

**Hugo ANDRIANTSEHENO**

Chargé de mission « Précarité Paris »

Fédération des Acteurs de la Solidarité Île-de-France

[hugo.andriantseheno@federationsolidarite-idf.org](mailto:hugo.andriantseheno@federationsolidarite-idf.org)